

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham



LE 26 MARS 2020

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le jeudi 26 mars 2020, à 12 h exceptionnellement par conférence téléphonique, comme le permet l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kévin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

M^e Hervé Rivet, directeur général; et
M^e Pierre-Alain Bouchard, greffier et
Directeur du Service juridique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 12h05 par la Mairesse, madame Catherine Trickey référant à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

3. Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour;
4. Modification du taux d'intérêt et de la pénalité sur les taxes exigibles – Circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;
5. Désignation de projets de règlement en matière d'urbanisme dont l'adoption est considérée prioritaire – Remplacement des consultations publiques par des consultations écrites;
6. Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour ;
7. Levée de la séance extraordinaire.

20-03-077 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^e Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

20-03-078 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DE LA PÉNALTÉ SUR LES TAXES EXIGIBLES – CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES AU COVID-19

ATTENDU QUE le Règlement numéro 270-2019 ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2020 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l'année 2020 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète que le taux d'intérêt pour les taxes (incluant les taxes complémentaires), tarifs, compensations et droits sur les mutations immobilières exigibles est fixé à 10 % par an et que la pénalité pour retard est fixée à 0,417 % par mois, jusqu'à concurrence de 5 % par an;

ATTENDU QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de modifier le taux de la pénalité pour retard;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en réduisant temporairement le taux d'intérêt et la pénalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le taux d'intérêt sur les taxes (incluant les taxes complémentaires), tarifs, compensations et droits sur les mutations immobilières et la pénalité pour retard exigibles en vertu du Règlement 270-2019, c'est-à-dire pour les taxes municipales de l'année 2020, soient de 0 % par an, à compter du 18 mars 2020 (date de l'exigibilité du premier versement de taxes) jusqu'au 30 juin 2020 inclusivement.

QUE les intérêts et la pénalité prévus au Règlement numéro 270-2019 recommencent à courir à compter du 1^{er} juillet 2020, rétroactivement au 18 mars 2020.

QUE le présent allègement fiscal ne s'applique pas aux taxes (incluant les taxes complémentaires), tarifs, compensations et droits sur les mutations immobilières des années 2019 et précédentes.

Adoptée à l'unanimité

20-03-079 DÉSIGNATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT EN MATIÈRE D'URBANISME DONT L'ADOPTION EST CONSIDÉRÉE PRIORITAIRE – REMPLACEMENT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAR DES CONSULTATIONS ÉCRITES

CONSIDÉRANT QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE, par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, le gouvernement a renouvelé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces décrets habilite le ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population en application du paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 123 de la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a pris l'arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 par lequel sont ordonnées certaines mesures pour protéger la santé de la population;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté comporte notamment la mesure selon laquelle toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QUE tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil désigne comme prioritaires l'adoption et l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- Règlement numéro XXX-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), dont l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mars et le projet de règlement adopté lors de cette même séance par la résolution numéro 20-03-067;
- Règlement numéro XXX-2020 sur les dérogations mineures, dont l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mars et le projet de règlement adopté lors de cette même séance par la résolution numéro 20-03-068.

QU'en conséquence, la procédure de consultation publique rattachée au processus d'adoption de ces règlements et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite.

QUE le greffier publie un avis annonçant la procédure de consultation écrite relativement à ces règlements.

Adoptée à l'unanimité

2^e Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-03-080 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 12h20 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

M^e Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du
Service juridique